



Montréal, 23 juin 2021

Communiqué 2021-01

Pour les licenciés de karting ASQ

À l'annexe 3 de la page 79 du règlement sportif 2021. Il y a la norme SFI pour les casques.

Cette norme est retirée du règlement depuis 2019. Les exemples de vignette ont été retirés mais pas la règle écrite.

Ces casques ne sont plus reconnus à la FIA et à l'ASN depuis 2019 également.

Les casques homologués SFI ne seront pas acceptés en 2021 dans les événements de karting sanctionnés par ASQ.

Malgré cet oubli qui pourrait permettre une interprétation différente du règlement, veuillez noter que la liste décrivant les casques approuvés est précise et ne jette aucune confusion sur les casques qui sont approuvés.

Il est à noter que les casques homologués SNELL 2020 sont maintenant autorisés.

Commission de karting

Auto Sport Québec